

# COMMISSION FEMININES

## REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.ff.fr](mailto:feminines@isere.ff.fr)

### Courriers :

BREZINS, SEYSSINET, ST GEORGES DE COMMIERS, VOUREY, PONT DE BEAUVOISIN, VALLEE BLEUE, VEZERONCE HUERT, CORBELIN, ISLE D'ABEAU, L C A FOOT, GT NIVOLAS T ST CLAIR, GRESIVAUDAN, PAYS D'ALLEVARD, CESSIEU, VER SAU, CROLLES, VOIRON / MOIRANS, TOUVET TERRASSE , RACHAIS

### PROGRAMMATION DES MATCHES :

La commission Féminines avait décidé via le PV 453 que les rencontres non jouées suite à manque de licences ne seraient pas rejouées ! Et Match perdu.

Néanmoins, considérant que la mise sur le site tardive de rencontres rendait difficile la Programmation voir la réalisation de certaines rencontres par les clubs à J -3 :

Afin de ne pas pénaliser les clubs ayant fait le nécessaire pour leurs licences, la commission décide ce jour que les rencontres suivantes sont à rejouer en accord entre les deux clubs avec mail de confirmation à la commission FEMININES :

#### U18FA8

Poule A Journée 3 : Pays Allevard FC/Crolles FC se jouera le mercredi 23 Octobre à 16h30 suite à accord reçu des 2 clubs

Poule D : Journée 2 : Vezeronce Huert/ Isle Abeau FC 1 en attente de proposition des 2 clubs

- + Cette rencontre devra se jouer obligatoirement avant le 26 /10/2019
- + Motifs : 9 novembre premier tour de coupe et 16 Novembre Reprise de la seconde phase de Championnat

### U 18F A 8

#### TOUVET TERRASSE

Pas de possibilité de faire jouer des U 19F en U 18F

### U 15 F

#### GR NIVOLAS /TOUR ST CLAIR

Vos 2 équipes sont engagées en coupe

## SENIORS A 8

### SEYSSINET :

Pour jouer en nocturne, il faut faire la demande sur footclubs, si vous n'êtes pas dans les délais, il faut demander l'accord du club adverse

De plus, vous n'avez pas actuellement d'éclairage homologué

### ST GEORGES DE COMMIERS :

Vous avez du faire une confusion entre vos adversaires (SEYSSINET et E G 2 F 2) .Quant à la partie sur les calendriers, veuillez relire, ou lire les P V relatant les dispositions prises au sujet des équipes non à jour au niveau des licences

## SENIORS A 11

### VOUREY

Vous avez la possibilité de programmer vos matchs sur footclubs jusqu' à la fin de la saison

## COUPE DE L'ISERE MONIQUE BERT

Du fait de la qualification de l'E S TARENTOISE et de GRESIVAUDAN pour le 3<sup>e</sup> tour de la coupe de France, les équipes de MOIRANS et de l'ISLE D' ABEAU sont qualifiées pour le tour suivant

## COUPE A 8 DALMASSO

### 1<sup>e</sup> tour le 10 - 11 - 2019

Voir tirage sur le site

## RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers concernant les **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer  
Systématiquement :  
**La Catégorie, la Poule et la Journée !!!**

## Toujours d'Actualité

- ✚ La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- ✚ Les catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U 18 à 11  
L'article 5 précise pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18
- ✚ Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- ✚ lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit.  
De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**Le Président J. Issartel**

**06 34 87 23 55**